



Héritier jamais convoqué par le notaire

Par **Charlotte Massoni**, le **04/06/2018** à **09:04**

Bonjour,

Je viens vers vous pour obtenir une information qui je pense peut m'être Très utile. Ma cousine est decedee l'annee Dernière et à écrit sur son testament qu'elle me léguait certains de ses bijoux de valeur, elle me l'avait dit de son vivant, en me montrant le testament avant dépôt et cela m'a été confirmé par une personne convoquée à l'ouverture Du testament. Seulement je ne les ai jamais eus, et le notaire ne m'a jamais contactée.

Comment est ce possible?

Merci beaucoup par avance.

Par **fabrice58**, le **04/06/2018** à **09:24**

Il faudrait mieux demander au notaire, il faut être sûr que ce testament figure bien au fichier des dernières volontés.

Entre ce que cette cousine a pu vous dire et ce qu'elle a réellement fait, il y a de la marge.

cdt